

## COMMERCANT ALCOOL

---

Par Profil supprimé Postée le 21/07/2016 09:21

bonjour un commerçant du quartier fait crédit de l'alcool (biere) a ma femme et ce jusqu'a des sommes astronomiques (400euros) , quel sont mes recours ? merci d'avance

---

### Mise en ligne le 22/07/2016

Bonjour,

Nous ne sommes pas spécialisés sur les questions juridiques, mais il semblerait que selon le code de la Santé Publique, l'offre de boissons alcooliques de nature à entraîner l'ivresse, la vente à une personne déjà manifestement ivre et la vente d'alcool à crédit sont interdits. Les articles du Code de la Santé publique L.3351-6-2, R.3353-2 et L.3322-9 y font référence.

Concernant la question pratique du recours, nous vous invitons à vous tourner vers une Maison de la Justice et du Droit. Ces structures vous permettraient de consulter gratuitement un avocat ou un juriste. Nous vous mettons en lien les coordonnées des Maisons de Justice au Havre et aux alentours.

Il nous semble que votre question indique que votre femme aurait un problème d'alcool. Une incapacité à se contrôler dans ces consommations au point d'aller faire crédit auprès du commerçant en question. Nous ignorons sa position et son discours concernant cette question. Si, par exemple, votre femme les remettait en question et souhaitait trouver une aide, des soins.

Sachez en tous les cas, qu'elle aurait la possibilité de trouver des soins gratuits et individuels auprès de médecin, psychologue et travailleurs sociaux dans un centre de soins en addictologie. Ces mêmes centres proposent également d'apporter une aide individuelle et parfois de couple aux proches de personnes dépendantes. Ainsi, vous pourriez les contacter et trouver un soutien concernant les difficultés que vous rencontrez votre femme et ses consommations d'alcool.

Nous vous proposons des adresses de centre au Havre, ci-dessous.

Si, de plus, vous souhaitez approfondir cette question avec nos écoutants, vous pouvez nous joindre 7j/7j, de 8h à 2h, au 0980 980 930. L'appel est anonyme et non surtaxé. Nous sommes également joignables par chat de 14h à 2h.

Cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### CSAPA NAUTILIA

6 place Jules Ferry  
76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 19 32 43

Site web : [www.oppelia.fr](http://www.oppelia.fr)

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 18h. Jeudi 9h-13h et 16h-19h.

Consultat° jeunes consommateurs : mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Substitution : permanence tous les matins

Voir la fiche détaillée

### En savoir plus :

- Liste des Maisons de la Justice et du Droit
- cmq\_territory=76600%20LE%20HAVRE